



Utilisation des terres dans les CDN

Guide pour une ambition élevée



Introduction

Les terres et les océans contiennent d'immenses quantités de carbone et stabilisent le climat de la Terre. Mais le changement d'affectation des sols est également une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre qui affaiblissent le rôle de la biosphère dans la limitation des phénomènes météorologiques extrêmes. Une nouvelle série de contributions déterminées au niveau national (CDN) – des plans élaborés au niveau national pour catalyser l'action mondiale sur le changement climatique – devrait définir les transitions nécessaires dans le secteur des terres pour éviter les émissions, stocker le carbone et s'adapter à l'instabilité climatique.

La première série de plans nationaux sur le climat (CDN) a mal traité les questions d'utilisation des terres.

Les auteurs et partenaires du projet Land Gap Report ont élaboré ce « Guide pour une ambition élevée » pour éclairer l'élaboration de nouvelles CDN. Les transitions de chaque pays varieront en fonction des ressources naturelles et des modes de consommation existants.

Cette prochaine série de CDN devrait se concentrer davantage sur la conservation d'écosystèmes intacts, la création de systèmes alimentaires résilients et une réponse commune aux besoins en matière de climat et de biodiversité.

Nos études suggèrent que des changements dans la production et la consommation alimentaires pourraient permettre d'éviter plus que l'équivalent de 13 gigatonnes de CO₂ par an en termes d'émissions. De nouvelles approches de gestion forestière pourraient permettre d'ici 2050 de contribuer à la séquestration du carbone à hauteur de 10 gigatonnes par an. La gestion communautaire des forêts, des prairies et des écosystèmes côtiers contribue déjà à protéger plus d'un milliard de gigatonnes de stocks de carbone actuels, essentiels à la stabilité du climat et à la santé de la Nature.

L'action climatique dans le secteur foncier doit assurer la sécurité alimentaire et la capacité d'adaptation.

Éviter et atténuer les émissions sont des objectifs importants, mais ces mesures climatiques du secteur foncier ne doivent jamais servir à compenser un manque d'ambition en matière de réduction des émissions dans d'autres secteurs. Les objectifs du secteur foncier et les contributions de ce dernier aux objectifs d'atténuation à l'échelle de l'économie doivent être clairement énoncés.

Les pays mettent à jour leurs CDN pour 2025. Ce cycle de planification commence maintenant.



Recommandations Pour Une Ambition Élevée

L'Accord de Paris de la CCNUCC appelle à une ambition accrue dans chaque nouvelle série de CDN.

Nous suggérons ici des activités du secteur foncier très ambitieuses à inclure dans les nouvelles CDN. Les recommandations s'appuient sur les conclusions du Land Gap Report, du Global Stocktake de la CCNUCC et du nouveau Cadre mondial pour la biodiversité élaboré dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

Les recommandations sont organisées en **domaines de mise en œuvre** et **en activités à éviter**.

DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE

Propriété foncière

- Reconnaissance des droits : Attribution de titres fonciers et Enregistrement
- Gestion communautaire des ressources naturelles

Agriculture: gérer pour la résilience

- Approches agroécologiques
- S'éloigner des pratiques agro-industrielles
- Systèmes d'élevage écologiques

Forêts: Protéger, restaurer, conserver, bien gouverner

- Mettre fin à la déforestation et à la dégradation dans la production de matières premières
- Protéger tous les écosystèmes à haute intégrité qui restent
- Restaurer les terres dégradées et endommagées
- Gérer pour améliorer l'intégrité écologique

Autres utilisations des terres – La gestion axée sur l'équité et la conservation

- Mangroves, herbiers marins, tourbières
- Prairies
- Transitions énergétiques

EN ACTIVITÉS À ÉVITER

Les échecs de l'ambition – à éviter

- Compensation carbone et biodiversité
- Combustion de la biomasse et BECCS
- Planter des arbres et Plantations d'arbres

FURTHER DISCUSSION

Financement climatique

Participation des parties prenantes



Principes pour une action efficace

- **Attention aux circonstances nationales.** Les recommandations ne sont pas toutes pertinentes pour tous les pays.
- **Participation des parties prenantes.** Les CDN comprennent des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qui ont un impact sur la vie des populations. Les processus publics d'inclusion sont eux-mêmes importants pour renforcer la résilience des communautés. Les principes d'équité et de justice sociale doivent être respectés dans l'élaboration et la mise en œuvre des CDN.
- **La coopération interministérielle** doit garantir la cohérence des politiques d'aménagement du territoire et l'attention portée aux besoins de développement local.
- **De nouveaux financements supplémentaires** sont nécessaires dans de nombreux cas pour atteindre une véritable ambition élevée. Dans de nombreux autres cas, la réduction des subventions néfastes qui favorisent la déforestation est nécessaire.
- **Des objectifs clairs dans les CDN** pour différents types d'activités du secteur foncier, y compris les gains attendus en matière d'atténuation et d'adaptation, devraient être énoncés.
- **Aborder ensemble les questions du climat et de la biodiversité.** La crise climatique exige que des actions territoriales soient mises en œuvre dès maintenant. Le changement climatique lui-même peut modifier les possibilités de restauration. La meilleure façon de renforcer la résilience est de veiller à ce que les préoccupations liées au climat et à la biodiversité soient prises en compte dans la planification de l'utilisation des terres.

Guides récents pour une action efficace

- La **Résolution 5.2 de l'Assemblée des Nations Unies** pour l'environnement sur les Solutions fondées sur la nature (2022) fournit une définition convenue des Solutions fondées sur la nature et fournit des orientations pour leur utilisation. Toutes les Solutions fondées sur la nature proposées doivent bénéficier à la biodiversité et aux moyens de subsistance, respecter les droits et doivent exclure les compensations carbone et biodiversité.
- Les recherches compilées dans le **2022 Land Gap Report** montrent clairement que les deux mesures les plus importantes et les plus efficaces pour l'atténuation sont de conserver toutes les forêts primaires restantes et de garantir que les Peuples autochtones et les communautés locales aient la propriété et le contrôle effectifs de leurs terres.
- Le **Bilan mondial de la CCNUCC (2023)** souligne « l'importance de conserver, de protéger et de restaurer la nature et les écosystèmes pour atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris, notamment en redoublant d'efforts pour stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030 ».
- L'objectif A du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique appelle à « maintenir, améliorer ou restaurer l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes... » tandis que l'Objectif 1 du Cadre vise à « ramener la perte de zones de grande importance pour la biodiversité... à près de zéro d'ici 2030. »



Propriété foncière

THE ISSUES

La sécurisation des droits fonciers collectifs est l'une des stratégies les plus rentables, durables et équitables pour protéger les forêts restantes de la planète. La sécurité en matière de propriété foncière n'a pas été suffisamment prise en compte dans les CDN existantes. Au lieu de cela, les premières CDN ont souvent mis l'accent sur les solutions nécessitant un changement d'utilisation des terres à grande échelle, ce qui peut créer des conflits sur les terres et les ressources. Les CDN mises à jour doivent accorder plus d'attention à ceux qui vivent sur les terres et les territoires et en assurent la gestion.



Lien [Chapter 4](#) of the 2022 Land Gap Report

[VISIT PAGE](#)



Reconnaissance des droits : Attribution de titres fonciers et Enregistrement

POURQUOI

Une gestion des terres adaptée au changement climatique nécessite la reconnaissance juridique des droits aux ressources des Peuples autochtones, des communautés locales, des Peuples d'origine africaine, ainsi que des paysans et autres petits exploitants. La garantie de ces droits doit être au cœur des stratégies d'atténuation du changement climatique lors du prochain cycle de CDN.

Les Peuples autochtones et les communautés paysannes gèrent une grande partie du territoire mondial, mais disposent de droits légaux sur une surface bien moindre. Cette absence de propriété légale ou de titre foncier crée de nombreux risques pour le climat et la durabilité des populations locales : accaparement des terres par des étrangers puissants, réticence ou incapacité à investir dans l'agroforesterie ou d'autres approches de restauration locale, et risque accru de migration et de dépossession.

Trois engagements fondamentaux peuvent être pris dans les CDN en matière de propriété foncière :

- L'engagement à **aller au-delà des mesures de protection** et à favoriser l'inclusion communautaire, en utilisant des approches fondées sur les droits pour les baux fonciers et autres projets impliquant un changement d'utilisation des terres ;
- L'engagement à rationaliser ou à **simplifier les processus** par lesquels les groupes autochtones et locaux peuvent **obtenir la reconnaissance juridique** de l'utilisation et de la propriété des terres ; et
- L'engagement à **arrêter et à poursuivre l'exploitation forestière et minière illégale** ou toute autre forme d'empiètement sur les territoires autochtones et les zones protégées.

De nombreuses initiatives importantes sont en cours pour reconnaître les droits locaux de contrôle et de gestion. Les donateurs publics et privés travaillent ensemble dans le cadre de l'initiative « Path to Scale » pour garantir les droits communautaires sur 400 millions d'hectares supplémentaires de forêts tropicales – un effort que les pays hôtes devraient mettre en avant dans leurs CDN.



Gestion communautaire des ressources naturelles

POURQUOI

Les données montrent que les Peuples autochtones et les communautés locales (PACL) qui jouissent de droits fonciers garantis obtiennent de meilleurs résultats que les gouvernements et les propriétaires fonciers privés en matière de protection des forêts, de conservation de la biodiversité et de production alimentaire durable. Les pays devraient également s'appuyer sur le chevauchement existant entre les écosystèmes primaires et les propriétés foncières collectives des peuples autochtones et des communautés locales.

La résilience des communautés est un élément essentiel de la réponse à la crise climatique. La résilience se construit en abordant ensemble l'atténuation du changement climatique, l'adaptation, les moyens de subsistance et la conservation de la biodiversité. Il existe de nombreux chevauchements entre les zones nécessitant une attention particulière en matière de conservation et les propriétés foncières collectives des Peuples autochtones et des communautés locales. Il convient donc de rechercher les opportunités **d'impliquer directement les communautés dans la gestion**.

Pour les terres cultivées, il est plus approprié de fournir un espace et un soutien aux efforts de gestion des ressources naturelles menés par les petits exploitants (GCRN), notamment l'agroécologie, le sylvo-pastoralisme et l'agroforesterie. Si les communautés reçoivent un soutien pour leur gestion – basé sur une véritable participation et des droits garantis – alors les approches de gestion développées sont plus susceptibles d'être spécifiques au niveau local, flexibles et adaptatives. C'est la stratégie la plus efficace et la plus juste socialement pour protéger et restaurer les écosystèmes.

Les Peuples autochtones et les communautés locales sont essentiels à la conservation de la biodiversité. Une étude menée par un partenaire de l'UICN a révélé qu'au moins 36 % de la superficie mondiale couverte par les zones clés pour la biodiversité (ZCB) se trouve dans des terres gérées par les peuples autochtones et les communautés locales. Une approche intégrée de la planification du climat et de la biodiversité et la mise sous protection officielle de ces terres gérées par les peuples autochtones et les communautés locales permettront d'améliorer la gouvernance territoriale.



Agriculture

Gérer pour résilience

THE ISSUES

Les systèmes alimentaires sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc important de changer le système alimentaire pour les atténuer.

Mais le secteur agricole est également le plus touché par les événements climatiques extrêmes. L'adaptation doit être la priorité. Les paysans et les autres petits producteurs alimentaires ont besoin d'aide pour adopter de nouvelles pratiques qui répondent aux impacts du changement climatique au cours des prochaines décennies.



Lien vers [Chapter 5](#) 2022
Land Gap report chapitre sur l'Agriculture

[VISIT PAGE](#)



Approches agroécologiques

POURQUOI

L'agroécologie offre aux petits exploitants une plus grande stabilité de revenu et une meilleure résistance aux événements climatiques extrêmes. Au fil du temps, les approches agroécologiques permettent de constituer des stocks de carbone, principalement grâce à l'agroforesterie et aux systèmes de culture multi-échelles.

Les pays devraient inclure des pratiques agroécologiques pertinentes dans leurs CDN :

- intégrer les arbres dans les systèmes de culture et d'élevage (**agroforesterie**) ;
- améliorer la fertilité des sols en mettant **davantage l'accent sur le cycle des nutriments au sein des systèmes**, plutôt que de compter sur des apports externes d'azote (réduction de l'utilisation d'engrais synthétiques) ;
- l'alimentation et la gestion écologiques du bétail ;
- **des systèmes de polyculture**, intégrant une gamme de cultures riche en biodiversité dans les systèmes de production ;
- l'amélioration de la structure du sol, notamment de sa capacité de rétention d'eau ;
- des **approches de restauration « en mosaïque »** qui améliorent la connectivité à l'échelle du paysage ;
- **gérer la résilience socio-écologique**, y compris des réponses rapides à toute menace à la sécurité alimentaire ;
- **un système alimentaire plus axé sur le local** ; un meilleur recyclage des déchets dans le système alimentaire au sens large; et la prise en compte des impacts de la ferme à la table.

Si le principal avantage des approches agroécologiques est une meilleure adaptation et une plus grande résilience face aux événements météorologiques extrêmes, la recherche montre également que les pratiques visant à restaurer et à régénérer les terres agricoles – telles que l'agroforesterie – séquestrent et stockent davantage de carbone dans les sols et les arbres, créant ainsi des avantages en termes d'atténuation.

Les pays devraient explorer les possibilités d'une agriculture et de systèmes alimentaires multifonctionnels grâce à l'agroécologie pour garantir une production alimentaire saine et de meilleurs moyens de subsistance.



S'éloigner des pratiques agro-industrielles

POURQUOI

La conversion des forêts est due en trop grande partie à une agriculture tournée vers l'exportation, principalement dans le cadre de grandes monocultures qui nuisent à la biodiversité. Les systèmes alimentaires actuels dépendent trop des transports et des techniques de production sur de longues distances, ce qui génère des émissions élevées.

Les pays auront besoin d'aide pour s'éloigner des modèles actuels de production alimentaire non durables. Cela implique notamment de **modifier les habitudes alimentaires** afin de réduire la superficie des terres consacrées aux cultures destinées à nourrir le bétail. De nombreux pays continuent d'étendre leurs plantations d'oléagineux, même si **l'augmentation de la productivité des superficies existantes** devrait être plus que suffisante pour répondre à la demande mondiale d'huile de palme.

Les cultures annuelles intensives destinées à l'alimentation animale et la conversion des forêts en production de soja et d'huile de palme entraînent d'importantes émissions de carbone et des pertes majeures en termes d'intégrité des écosystèmes. Les systèmes de production de matières premières agricoles ont également entraîné des pertes en termes d'accès aux ressources et de sécurité alimentaire pour les populations locales. **Le maintien et la diversification de la production locale** tout en **améliorant le stockage des aliments locaux** et la manutention après récolte constituent

d'excellents investissements en matière de résilience climatique.

Une partie des CDN devrait identifier les opportunités de réorienter les incitations de la monoculture et de l'agriculture de matières de base orientée vers l'exportation vers l'agroécologie, les systèmes alimentaires résilients et (dans certains pays) la promotion des régimes alimentaires à base de plantes.

Les évaluations de vulnérabilité au niveau des comtés - qui montrent les zones, les populations ou les cultures les plus exposées aux effets du changement climatique - peuvent constituer un élément clé des CDN.

Les évaluations de vulnérabilité aident à orienter les changements de subventions appropriés et à identifier les besoins de financement supplémentaires. Les CDN doivent également se concentrer sur l'importance de **protéger l'agrobiodiversité** (aliments indigènes, cultures de couverture appropriées) et **d'accroître les zones d'agroforesterie productive**.



Systemes d'élevage écologiques

POURQUOI

Les secteurs de la viande et des produits laitiers sont les plus émetteurs de CO₂ dans l'agriculture. Le changement peut se produire tant du côté de la production que de la consommation.

L'élevage fait partie intégrante de nombreux systèmes alimentaires agroécologiques. À des densités appropriées et avec une grande diversité de cultures d'aliments ou fourragères sur de longues rotations, l'élevage peut contribuer positivement à la gestion des nutriments à l'échelle du paysage. En outre, les CDN peuvent inclure des conceptions de **systèmes sylvopastoraux**, où le bétail pâit sous les arbres ; **le pâturage en rotation**, pour permettre une croissance saine des prairies ; et **la restauration des pâturages avec des espèces pérennes mixtes**. L'élevage de petits animaux avec des déchets alimentaires et des aliments cultivés localement devrait également être encouragé.

Les taux de consommation de viande ont considérablement augmenté dans les pays du G20. Le commerce international des aliments pour animaux s'est fait au détriment des forêts et de régimes alimentaires plus localisés. Les CDN des pays riches devraient **s'attaquer à la surconsommation de viande et de produits laitiers**, en encourageant plutôt les recommandations alimentaires saines établies par l'Organisation mondiale de la santé. Il faut également s'attaquer aux pertes et au gaspillage alimentaires, car ils font une énorme différence dans la quantité de terres nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous.

Forêts

Protéger, restaurer, conserver, bien gouverner

THE ISSUES

Les forêts abritent la majeure partie du carbone terrestre de la planète. Ces réserves de carbone sont essentielles à la stabilité du climat et doivent être préservées. Les futures CDN devraient renforcer les engagements en faveur de la « déforestation zéro » et de l'élimination de la dégradation des forêts. La protection, la restauration, la gestion de la conservation et la gouvernance équitable des forêts sont importantes et devraient également être prioritaires dans les nouvelles CDN.



Lien vers [Chapter 3](#) of the 2022 Land Gap Report

[VISIT PAGE](#)



Mettre fin à la déforestation et à la dégradation dans la production de matières premières

POURQUOI

Mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts est l'engagement CDN le plus important en matière d'utilisation des terres dans la plupart des pays. Il préserve les stocks de carbone existants et permet la régénération naturelle.

Les pays qui ont pris des **engagements visant à « éliminer la déforestation d'ici 2030 »** doivent préciser dans leur CDN comment ils entendent mettre en œuvre cet engagement. Les pays responsables de la production de certains produits « à risque pour les forêts » - bœuf, soja, maïs, huile de palme, cacao - doivent également étudier les meilleurs moyens d'accroître la participation des agriculteurs familiaux (petits exploitants) aux chaînes d'approvisionnement zéro déforestation.

Les pays et les entreprises qui se tournent vers ces produits durables et « zéro déforestation » bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés et aux financements - notamment par le biais de programmes de soutien aux petits exploitants. Des financements privés sont mobilisés pour éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement. La législation des pays consommateurs est également un moteur.

L'exploitation forestière illégale demeure un problème dans de nombreux pays. **Les investissements dans la traçabilité et les systèmes nationaux de suivi du bois** contribuent à améliorer la collecte des impôts et des redevances. Le Brésil a récemment pris des mesures importantes pour lutter contre la déforestation en améliorant les registres fonciers, en utilisant davantage de satellites pour la surveillance et en accordant une certification « sans déforestation » aux éleveurs de bétail. Une CDN devrait décrire les moyens par lesquels le pays lutte contre l'exploitation forestière illégale tout en veillant à ce que les fonds provenant de la production de matières premières soient réinjectés dans les communautés pour soutenir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.



Protéger tous les écosystèmes à haute intégrité qui restent

POURQUOI

Éviter la perte de forêts et protéger les forêts primaires est la principale priorité du secteur foncier pour le climat et la biodiversité, à la fois pour maintenir les émissions hors de l'atmosphère et pour maximiser l'intégrité des écosystèmes face au changement climatique.

L'écologie a pour principe essentiel de « préserver toutes les parties ». Cela est certainement vrai pour les forêts. Il est beaucoup plus efficace de **protéger les stocks de carbone forestiers existants** que d'essayer de les reconstituer. Nous avons aujourd'hui une bien meilleure compréhension scientifique des potentiels d'atténuation associés aux différentes voies d'utilisation des terres qu'il y a seulement cinq ans. Cette compréhension scientifique actualisée devrait éclairer la nouvelle soumission des CDN.

Nous savons désormais que la protection des forêts rapporte des « intérêts composés », dont les bénéfices perdurent pendant des décennies. En revanche, la séquestration actuelle du carbone et le potentiel futur de stockage du carbone sont tous deux perdus lorsque les forêts sont abattues.

Protéger les forêts signifie principalement s'attaquer aux causes de la déforestation

et de la dégradation, en particulier en éliminant la déforestation des chaînes d'approvisionnement agricoles et des produits du bois. **Protéger les forêts primaires de la fragmentation** est une priorité urgente pour atteindre les objectifs en matière de climat et de biodiversité.

Les CDN doivent définir une double transition basée sur « **protéger, restaurer, gérer** » : honorer les engagements de « non-déforestation » ; œuvrer à l'amélioration de la connectivité des habitats à l'échelle du paysage ; et une restauration « en mosaïque » qui contribue à renforcer la résilience au niveau du bassin versant (ou de la région). Dans les terres gérées, l'accent doit être mis sur l'augmentation des revenus provenant des cultures vivrières et d'autres cultures commerciales par le biais d'investissements dans la durabilité et l'équité.



Restaurer les terres dégradées et endommagées

POURQUOI

Les activités humaines ont réduit la superficie de la couverture forestière à l'échelle mondiale. La perte de forêts primaires et d'autres forêts présentant un niveau élevé d'intégrité écosystémique a été particulièrement prononcée. La restauration des forêts et la reconstruction de la connectivité des paysages sont importantes pour l'atténuation, l'adaptation et la biodiversité. À mesure que les émissions antérieures dues à la conversion des terres sont progressivement éliminées et que les forêts repoussent, les avantages de l'atténuation s'accroissent.

Les nouvelles CDN devraient aborder trois types de restauration des écosystèmes : **stopper la dégradation des forêts ; aider les efforts de restauration pour rétablir plus rapidement la santé des écosystèmes** ; et **permettre aux forêts secondaires de retrouver leur biodiversité** grâce à la régénération naturelle.

Les forêts peuvent être dégradées par l'exploitation forestière, le pâturage excessif, l'expansion des plantations d'arbres en monoculture et la fragmentation due à la construction de routes et d'autres infrastructures. Les vastes superficies de forêts secondaires et dégradées dans le monde pourraient éliminer beaucoup plus de dioxyde de carbone de l'atmosphère grâce à la régénération continue des forêts, à une consommation réduite de produits ligneux à courte durée de vie et à la fin de la conversion des forêts en pour l'agriculture des matières premières.

La restauration active qui s'attaque aux actions passées qui ont nui aux paysages

offre un potentiel d'atténuation et d'adaptation important, car l'absorption de carbone issue de la restauration peut augmenter sur plusieurs décennies tout en améliorant considérablement la résilience des écosystèmes et des communautés.

Permettre aux forêts naturelles secondaires de recouvrer leur biodiversité naturelle et leurs stocks de carbone peut également apporter des avantages majeurs en matière d'atténuation à un coût relativement faible. On parle parfois de « restauration passive » : **laisser les forêts se régénérer naturellement.**

Quelle que soit l'approche adoptée, la restauration des paysages forestiers repose sur l'adhésion et le leadership des communautés traditionnelles et autochtones. Dans de nombreux cas, la restauration peut être financée avec un soutien international. Les approches écosystémiques de la restauration contribuent à promouvoir les synergies entre l'atténuation, l'adaptation et la conservation de la biodiversité.

Gérer pour améliorer l'intégrité écologique

POURQUOI

Les paysages forestiers productifs peuvent augmenter la séquestration et le stockage du carbone tout en maintenant les avantages économiques.

Une gestion écologiquement et culturellement appropriée des forêts pour la production de matières premières peut permettre l'atténuation et d'adapter les mesures prises tout en permettant le développement de produits forestiers non ligneux. Des recherches récentes montrent qu'une meilleure gestion des forêts existantes pourrait contribuer à la moitié du potentiel total d'atténuation associé aux terres boisées ; toutefois, ces avantages en termes d'atténuation seraient toujours inférieurs à ceux d'une gestion forestière visant la conservation et la restauration écologique.

Les exigences de base pour une gestion écologiquement durable et culturellement appropriée comprennent : **l'utilisation d'arbres indigènes**, en particulier de feuillus ; **des rotations plus longues** entre les coupes pour augmenter le diamètre des arbres tout en encourageant la biodiversité ; et la désignation de zones à forte teneur en carbone et **à forte biodiversité comme interdites** à l'extraction de bois.

L'approche de « Restauration des paysages forestiers » développée par l'UICN fournit un modèle utile pour une gestion globale. Elle combine la protection des forêts existantes, le

soutien à la régénération naturelle et la plantation d'arbres lorsque cela est approprié. L'amélioration de la gestion des forêts productrices de bois est essentielle pour améliorer la résilience climatique et réduire les risques pour la biodiversité et les services écosystémiques. L'agroforesterie et les systèmes sylvopastoraux devraient également être pris en compte dans le cadre d'un effort de restauration des paysages.

Comme toujours, la sécurité de la propriété foncière doit être considérée comme une « meilleure pratique » de gestion forestière.

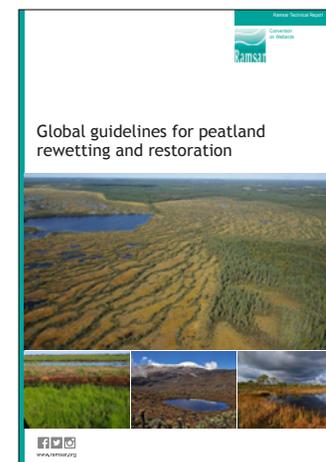


Autres utilisations des terres

La gestion axée sur l'équité et la conservation

THE ISSUES

Les prairies, les zones humides et les tourbières jouent un rôle d'importance disproportionnée dans l'atténuation et l'adaptation. Les tourbières perturbées sont des sources majeures d'émissions de carbone. Les forêts côtières sont très productives pour stocker le carbone. Nous abordons également ici les implications de l'essor des énergies propres sur l'utilisation des terres – des dispositions des CDN qui fournissent des orientations pour l'exploitation minière des minéraux de transition.



Lire les orientations de la Convention de Ramsar sur la restauration des tourbières

[VISIT PAGE](#)



Mangroves, herbiers marins, zones humides d'eau douce, tourbières

POURQUOI

Les zones humides et les tourbières contiennent de vastes réserves de carbone. La protection et la restauration de ces écosystèmes ont donc un impact considérable en matière d'atténuation.

Les mangroves tropicales comptent parmi les forêts les plus productives au monde. Elles jouent également un rôle essentiel dans la protection contre les tempêtes et comme nurseries pour les poissons. Les CDN devraient **reconnaître la protection des mangroves**, le cas échéant, et restaurer celles qui ont été endommagées par le développement inapproprié.

Les mangroves et les herbiers marins sont souvent associés dans les systèmes côtiers. Les herbiers marins sont également des écosystèmes à haute productivité et doivent être protégés de l'extraction et du remblayage du sable.

Les tourbières sont présentes partout dans le monde. Elles devraient être « interdites » à toute nouvelle conversion des terres, car ces systèmes peuvent accumuler des réserves de carbone au

fil des siècles. Mais lorsqu'elles sont asséchées, ces tourbières libèrent rapidement du carbone, et la tourbe asséchée continue d'émettre du carbone pendant des décennies. Les tourbières mal gérées peuvent également être une source de méthane, un puissant gaz à effet de serre. La réhumidification de ces zones minimise les émissions de GES.

La restauration des tourbières et des mangroves – en restaurant ces zones à leur fonction d'origine en tant que puits de carbone et habitat pour les poissons – devrait être incluse dans les actions CDN, ainsi qu'un engagement à protéger ces zones de la dégradation.



Prairies

POURQUOI

Les efforts de plantation d'arbres ciblent souvent les prairies en vue d'une conversion de l'utilisation des terres, mais les écosystèmes de prairies naturelles sont également importants pour le stockage du carbone.

Pampa, steppe, savane, prairie... autant de noms différents qui désignent des écosystèmes où dominent les espèces herbacées. L'élevage – le pâturage – est souvent une caractéristique de ces écosystèmes.

Le pâturage en rotation, l'utilisation de **systèmes de « coupe et de transport »** pour nourrir les animaux et la plantation de **brise-vent** pour réduire l'érosion éolienne peuvent tous contribuer à maintenir les rôles écologiques importants joués par les prairies intactes. Dans certaines zones dégradées, la réintroduction d'arbres précédemment abattus tout en contrôlant le pâturage constitue la base de systèmes plus productifs et de la restauration de la structure du sol. Cette **approche arbres + pâturages (sylvopastoralisme)** a été mentionnée dans un certain nombre de CDN précédentes et devrait être développée davantage.

La conversion des prairies en terres cultivées ou en plantations forestières entraîne une perte de biodiversité et de capacité de stockage du carbone. Les prairies devraient donc être une part importante des efforts de « préservation des terres » rendus possibles par un changement de régime alimentaire, car de vastes zones de prairies sont actuellement consacrées à la fourniture d'aliments pour animaux, en particulier le maïs et le soja. L'élimination ou **la réduction significative de l'utilisation des céréales pour nourrir le bétail** – en réservant des terres pouvant produire des cultures pour la consommation humaine directe – soulagerait considérablement la pression sur les prairies. Mais il faudrait également protéger **les droits fonciers collectifs des éleveurs** – les communautés qui dépendent des prairies pour leur subsistance.



Transitions énergétiques

POURQUOI

L'abandon progressif des combustibles fossiles réduira les pressions exercées par l'exploitation minière et le forage dans de nombreuses régions. Cependant, l'implantation d'infrastructures énergétiques propres, notamment éoliennes et solaires, nécessite souvent l'utilisation de nouveaux terrains. Dans de nombreux pays, l'extraction de minéraux de transition nécessaires à la production d'énergie propre créera de nouvelles pressions sur les terres et les eaux.

L'une des principales conclusions de l'évaluation AR6 du GIEC est la nécessité de supprimer progressivement l'utilisation des combustibles fossiles pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Cela devrait être l'un des principaux objectifs des CDN. Mais les implications de cette suppression progressive et l'encouragement de nouvelles infrastructures énergétiques devraient également être prises en compte dans le cadre d'une nouvelle CDN.

De nombreuses études ont montré que plus de 20 minéraux jugés essentiels à la transition énergétique propre se trouvent sur ou à proximité de terres sous contrôle autochtone ou communautaire local. Les CDN promouvant le développement des minéraux de transition devraient **protéger le droit au « consentement libre, préalable et**

éclairé ». La CDN peut également décrire les plans de développement associés au développement minier qui soutiennent d'autres parties « en aval » de la transition énergétique propre, en particulier le raffinage. Les pays devraient s'efforcer de **réduire l'empreinte terrestre de l'exploitation minière** afin de minimiser les impacts sur les populations et la biodiversité.

Les pays devraient s'efforcer d'intégrer les capacités solaires, éoliennes et géothermiques dans les infrastructures existantes (dans les villes et les fermes). Lorsqu'un changement d'affectation des sols est nécessaire pour l'implantation d'énergies renouvelables, il convient de respecter les droits fonciers et de s'engager à respecter les processus ouverts des parties prenantes.

Les échecs de l'ambition – à éviter

THE ISSUES

Les nouvelles CDN devraient éviter les actions qui ont des impacts négatifs sur les terres et la production alimentaire. Certains pays à fortes émissions ont suggéré que la séquestration du carbone dans le secteur foncier pouvait compenser les émissions continues d'autres secteurs. Mais le secteur foncier ne peut pas compenser le manque d'ambition dans d'autres secteurs de l'économie.



Lien vers [2023 Update](#) to the 2022 Land Gap Report

[VISIT PAGE](#)

Compensation carbone et biodiversité

POURQUOI PAS

Les compensations sont conçues pour donner l'impression que les émissions ont été évitées ou annulées. Mais elles ne font que transférer la responsabilité des émissions. À moins que les crédits ne soient « retirés » (c'est-à-dire non utilisés pour compenser les émissions continues), ils n'ont aucun effet d'atténuation.

L'article 6 de l'Accord de Paris et les marchés volontaires du carbone permettent aux pays et aux entreprises de tenter de compenser leurs émissions actuelles en achetant des crédits d'« émissions évitées » ou d'« absorptions » de carbone. Plusieurs études publiées en 2023 ont clairement montré que **les systèmes de crédits carbone ont jusqu'à présent largement surestimé l'impact d'atténuation** des crédits. (C'est-à-dire qu'il existe des niveaux élevés de « sur-crédits »). Un système visant à réduire les émissions peut finir par les augmenter, car l'acheteur continue d'émettre alors que les crédits carbone en question n'entraînent pas la réduction attendue des émissions.

Trop de pays riches fondent leurs espoirs sur les compensations. Une CDN d'un pays riche qui s'appuie fortement sur l'utilisation de compensations, en particulier celles achetées à d'autres pays afin d'atteindre le « zéro net », ne peut pas être considérée comme ambitieuse. Une CDN qui dépend des compensations ne parvient pas à adopter une approche de « partage équitable » car la plupart des compensations proviennent aujourd'hui de

la séquestration du secteur foncier ou des « émissions évitées » dans d'autres pays. Mais cela peut rendre plus difficile pour le pays hôte d'atteindre ses propres objectifs de réduction des émissions. Les **contraintes physiques qui pèsent sur l'utilisation des terres pour l'élimination du carbone** doivent être abordées honnêtement.

Les crédits et compensations de biodiversité fonctionnent selon la même logique que les crédits carbone, reproduisant nombre de leurs problèmes sans pour autant remédier à la perte de biodiversité. La limitation des superficies de terres disponibles pour compenser la perte de biodiversité risque de provoquer des déplacements de population, d'accroître les inégalités foncières et de compromettre la sécurité alimentaire locale.

Les engagements en matière de « financement climatique » et de « financement de la biodiversité », qui visent principalement l'achat de compensations, devraient faire l'objet d'un examen attentif.

Expansion de la combustion de biomasse et du BECCS

POURQUOI PAS

La demande en bioénergie est l'une des principales causes de la perte et de la fragmentation des forêts. La bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECCS) n'a pas généré d'« émissions négatives ».

La combustion de biomasse à des fins énergétiques entraîne la dégradation des forêts dans de nombreuses régions du monde, faisant passer les forêts du statut de « puits » net de carbone à celui de « source » nette d'émissions dans certains pays. La combustion de biomasse forestière n'est jamais « neutre en carbone » ; les forêts mettent simplement trop de temps à repousser. L'intensification et l'extension de l'exploitation forestière dégradent la biodiversité des forêts naturelles.

Les scénarios climatiques modélisés inclus dans les rapports d'évaluation du GIEC s'appuient largement sur les « émissions négatives » du BECCS pour atteindre les trajectoires de « réchauffement inférieur à 2 °C ». Le BECCS a été présenté comme un ensemble de trajectoires « à moindre coût ». Mais il n'a pas été tenu compte de la question de savoir si la solution offre des avantages connexes, et les modèles ne sont pas limités par la sécurité alimentaire ou la conservation de la biodiversité - c'est-à-dire qu'ils n'en tiennent pas compte. Ces voies modélisées supposent des « terres vides » où planter des

matières premières bioénergétiques et reposent souvent sur la conversion de forêts en terres cultivées et/ou la conversion de terres agricoles en cultures énergétiques afin de soutenir le développement de la bioénergie.

Le BECCS n'a pas encore fait ses preuves à grande échelle. La baisse des coûts associés à l'énergie éolienne, solaire et au stockage d'énergie signifie que le BECCS n'est plus une option « à moindre coût ». Les plans BECCS inclus dans les CDN s'appuyaient sur **la mobilisation à grande échelle de la biomasse forestière comme matière première pour la combustion**. Ce Guide souligne plutôt la nécessité urgente d'utiliser les terres limitées disponibles pour la restauration, l'agroécologie et les formes d'énergie véritablement à faible émission de carbone. Le BECCS ne devrait pas avoir sa place dans une CDN très ambitieuse. Il en va de même pour l'énergie de la biomasse à grande échelle. La cocombustion de biomasse et de charbon n'est pas un moyen de réduire les émissions, elle les exacerbe et a un impact sur la biodiversité.

Planter des arbres et foresterie de plantation

POURQUOI PAS

Planter des arbres n'est pas une « restauration forestière ». Les initiatives de plantation d'arbres à grande échelle peuvent causer des dommages durables aux écosystèmes et à la biodiversité. Cette série de CDN devrait prendre au sérieux les avantages de permettre aux écosystèmes dégradés de se rétablir naturellement et éviter de dépendre des plantations d'arbres.

Plusieurs CDN précédemment soumis à la CCNUCC ont identifié les programmes de plantation d'arbres comme des « mesures de restauration ». Mais les plantations d'arbres, en particulier les monocultures et l'utilisation d'espèces non indigènes à croissance rapide et gourmandes en eau, peuvent causer de graves dommages. Très souvent, **les programmes de « reboisement » sont proposés dans des zones non boisées**, ce qui entraîne une augmentation du **risque d'incendie de forêt** et **des taux d'échec élevés**.

La plantation d'arbres entraîne une perte de biodiversité de deux autres manières : par **la conversion** des prairies indigènes et d'autres écosystèmes naturels, et indirectement **en occupant des espaces autrefois utilisés pour les cultures, ce qui peut conduire à la déforestation** des forêts primaires ailleurs. Les impacts sociaux comprennent le déplacement des moyens de subsistance locaux et les changements dans l'accès à l'eau et

sa disponibilité. La restauration réussie des écosystèmes doit impliquer une collaboration avec les communautés rurales et dépendantes des forêts tout en respectant les droits des Peuples autochtones.

La meilleure façon d'étendre les forêts naturelles est de permettre aux zones dégradées de se régénérer naturellement. Au lieu de créer de nouvelles forêts, nous devrions **nous concentrer sur la protection et la restauration des écosystèmes riches en carbone et durables**, en particulier les forêts naturelles.

La protection des forêts existantes est bien plus efficace pour lutter contre le changement climatique que la plantation de nouveaux arbres. Les projets de plantation qui ne tiennent pas compte des multiples avantages que procurent les forêts n'ont pas leur place dans les CDN à ambition élevée.



Financement climatique

Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur le financement et l'investissement climatique dans le cadre des nouvelles CDN. De bonnes CDN incluront des informations sur les financements nécessaires, des idées sur la provenance des fonds et sur les politiques nationales qui permettent d'accéder à quels types de financements.

Les objectifs d'atténuation des CDN peuvent impliquer une combinaison de **réductions d'émissions et d'absorptions de carbone** (séquestration), mais ces **objectifs doivent être clairement séparés**, afin que la dépendance à l'égard des absorptions futures ne soit pas utilisée pour masquer le volume des émissions actuelles provenant des combustibles fossiles, du défrichement des terres et de la dégradation des forêts. Les CDN doivent prévoir une comptabilisation séparée des réductions d'émissions et des absorptions de carbone.

De même, les CDN doivent préciser clairement quel montant, ou quel pourcentage, de l'effort total d'atténuation est dû aux efforts dans le secteur foncier. Toute intention de recourir à

des compensations, y compris celles provenant d'autres pays que le territoire national, doit être clairement indiquée.

Environ 80 % des CDN actuelles des pays en développement incluent des **objectifs CDN « conditionnels »** dépendant du soutien international. Les pays riches devraient utiliser leurs CDN pour esquisser des plans visant à fournir un financement climatique dans le cadre d'un effort de « partage équitable ».

Les obstacles à un changement de paradigme dans la protection et la restauration des forêts peuvent être surmontés par le biais de subventions (et d'un soutien à la préparation), notamment : **le renforcement des capacités institutionnelles** pour consolider la gouvernance forestière et la mise en œuvre d'une **planification participative de l'utilisation des terres ; la capacité de surveillance des forêts ; et la sécurisation des droits fonciers**. Ce renforcement de la gouvernance peut se faire à la fois par le biais de réformes politiques et de dépenses budgétaires nationales.

La création d'un environnement propice attirera un soutien supplémentaire. Les partenaires veilleront à ce que le pays hôte ait pris des engagements crédibles pour **établir et entretenir des zones protégées, consolider les droits fonciers** et les systèmes de propriété, et fournir les **ressources nécessaires pour lutter** contre l'exploitation forestière et le défrichement illégaux.

Certains pays ont basé leurs performances en matière d'atténuation sur des programmes de **Paiement pour services écosystémiques (PSE)**. D'autres ont profité de l'occasion offerte par les CDN pour renforcer les régimes fonciers. D'autres encore ont élaboré des programmes nationaux pour les produits agricoles et forestiers qui **certifient** que le produit est « **sans déforestation** » et/ou produit de manière à apporter un bénéfice climatique. Dans tous les cas, **de nouveaux financements publics supplémentaires basés sur des subventions** devraient être mobilisés pour répondre aux besoins d'atténuation « conditionnelle » et d'adaptation.



Participation des parties prenantes

De plus en plus de pays reconnaissent l'importance d'une consultation large et efficace lors de la mise à jour de leurs CDN. La transparence est nécessaire pour atteindre les objectifs d'atténuation, d'adaptation et de financement de l'Accord de Paris concernant les engagements climatiques impliquant des terres.

La reconnaissance du rôle clé joué par les communautés locales et les Peuples autochtones dans la gestion des forêts est une étape importante pour instaurer la confiance et le soutien aux actions énumérées dans les CDN.

Le soutien se développera à partir de **dialogues multipartites**, en accordant la priorité à la participation des détenteurs de droits et en établissant des processus clairs pour éviter les conflits d'intérêts entre les parties prenantes. Le consentement libre, préalable et éclairé (CLPI) devrait être appliqué aux changements proposés dans l'utilisation des terres, y compris pour l'exploitation minière et l'implantation d'infrastructures d'énergie propre.

Les plans d'aménagement du territoire qui tiennent compte de multiples objectifs et coordonnent les efforts des institutions concernées doivent être inclus dans les CDN. Pour y parvenir et amorcer les transitions nécessaires, il faut renforcer **la coopération interministérielle**. Cette coopération est nécessaire pour obtenir des résultats équilibrés en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; de sécurité alimentaire ; de conservation de la biodiversité ; et de développement d'énergies propres appropriées.

Idéalement, **les objectifs des CDN et des plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)** éclaireront les processus nationaux de développement intégré de l'utilisation des terres.

Le Mécanisme de transparence renforcé de l'Accord de Paris demande aux pays de **rendre compte** à la CCNUCC tous les deux ans **des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'atténuation** contenus dans la Contribution déterminée au niveau national. **Les pays doivent également communiquer leurs efforts de conservation et de restauration** dans

le cadre du volet adaptation des CDN, avec des co-bénéfices en matière d'atténuation, comme le suggère l'Accord de Paris (article 4.7).

Le plus important est une communication claire de l'ambition prévue et des objectifs associés, y compris la clarification de toutes les hypothèses qui sous-tendent la contribution attendue de l'utilisation des terres à l'atténuation.

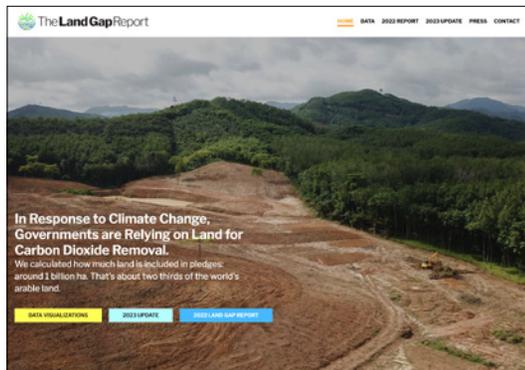
Les auteurs et les organisations associés au Land Gap Report espèrent que cet aperçu des actions ambitieuses du secteur foncier pourra se traduire par une plus grande ambition et un plus grand réalisme dans l'élaboration des CDN.



Contact

For further information concerning the Land Use in NDCs: High Ambition Guidance and the Land Gap report, please contact info@landgap.org

Resources



Visit [The Land Gap Report](#) website

VISIT PAGE



Read the [2022 Land Gap Report](#)

VISIT PAGE



Read the [2023 Update](#) to the 2022 Land Gap Report

VISIT PAGE

Contributors

